



Arthur Maury consacre plus des trois pages dans son magistral ouvrage « Histoire des Timbres-Poste Français », paru en 1907, à ce qu'il est commun d'appeler « réimpressions Granet ».

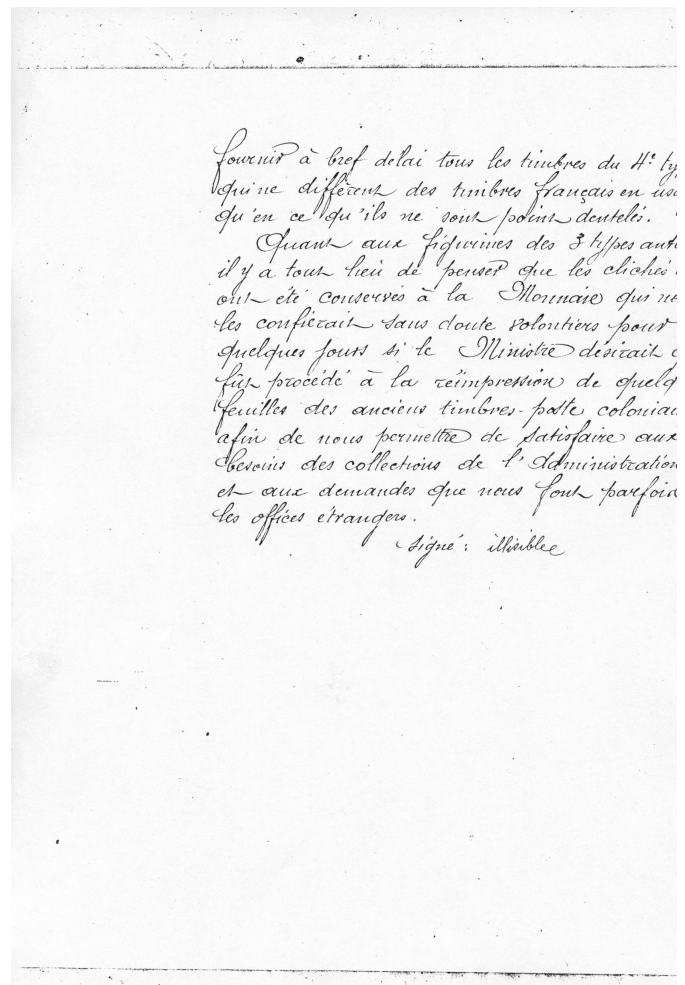
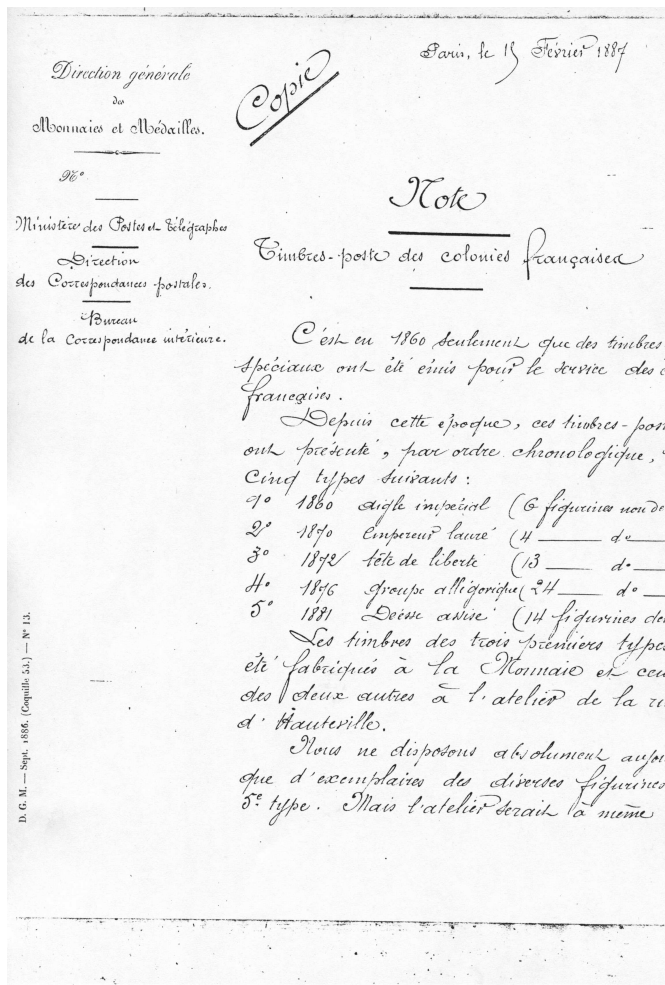
Il donne des informations qui ont été recopiées depuis ça et là par de nombreux catalogues¹ et auteurs.

« 1887 Réimpressions Granet – Dans le but de réunir, a-t-on dit, la collection des timbres français et coloniaux, il a été fait en 1887, sous le ministère de M. Granet, une réimpression des timbres au type Aigle, effigie impériale, Liberté, et groupe allégorique, tous non dentelés et non gommés. On considère à tort ces timbres comme des réimpressions de timbres des Colonies Françaises, car la série a compris tous les timbres français, même les 3 c jaune, 3 c gris, 15 c jaune, 20 c bleu, 25 c noir sur rose, et 5 francs lilas, qui ne font pas partie de la série correspondante des Colonies. »

Depuis, des documents de première main nous ont apporté des précisions qui ont manqué à Arthur Maury et infirment certaines de ses assertions.

Ces textes proviennent de la Commission des Monnaies et Médailles qui fut chargée de gérer l'impression des timbres-poste français de 1848 à 1880 et sont conservés au Musée de La Poste.

Le 15 février 1887 la Commission des Monnaies et Médailles reçoit une note concernant les timbres-poste des colonies françaises. C'est notre premier document.



Cette note énumère les cinq types de timbres employés aux Colonies :

¹ Dans le catalogue Marianne j'ai depuis longtemps rétabli la vérité.

« C'est en 1860 seulement que des timbres-poste spéciaux ont été émis pour le service des colonies françaises.... »

1° 1860 Aigle impérial (6 figurines non dentelées)

2° 1870 Empereur lauré (4 figurines dito)

3° 1872 tête de Liberté (13 figurines dito)

4° 1876 groupe allégorique (24 figurines dito)

5° 1881 Déesse assise (14 figurines dentelées)

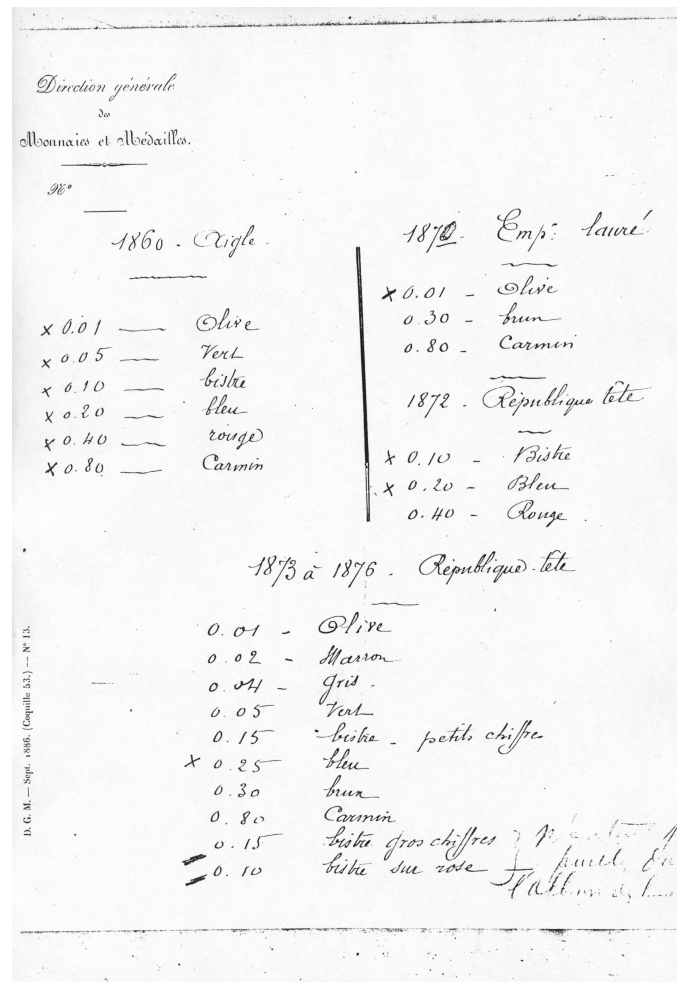
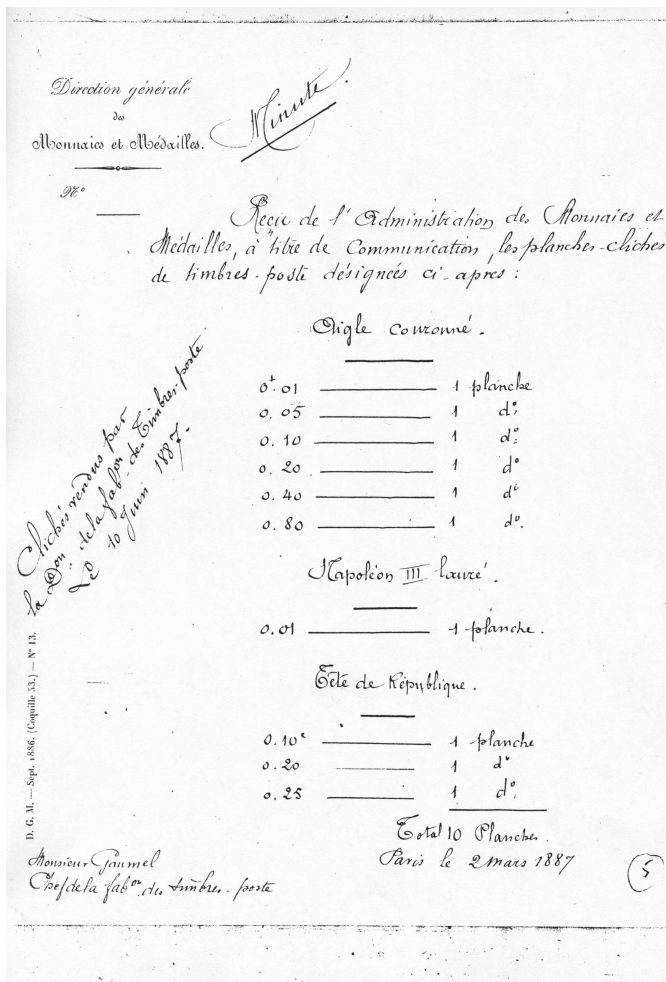
... « Nous ne disposons absolument aujourd'hui que d'exemplaires des diverses figurines du 5° type... ».
« Quant aux figurines des 3 types antérieurs il y a tout lieu de penser que les clichés ont été conservés à la Monnaie qui nous les confierait sans doute volontiers pour quelques jours si le Ministre désirait qu'il fût procédé à la réimpression de quelques feuilles des anciens timbres coloniaux afin de nous permettre de satisfaire aux besoins des collections de l'Administration et aux demandes que nous font parfois les offices étrangers. »

Ces quelques lignes sont éloquentes : il s'agit de **timbres coloniaux**.

Il est à noter que la numérotation des émissions concerne bien les émissions de timbres pour les Colonies Françaises.

L'émission numéro 4 est celle des timbres au type Sage, imprimés par la Banque de France, qui furent utilisés dentelés en France et non dentelés aux Colonies. L'émission numéro 5 est celle alors en cours au type Alphée Dubois.

Le second document donne la liste des dix « *planches-clichés* » de timbres-poste que l'Administration des Monnaies et Médailles remet « *à titre de communication* » au chef de la fabrication du timbre-poste, Monsieur Gaumel, le 2 mars 1887. Il s'agit des six valeurs au type Aigle, du 1 c lauré, des 10 c, 20 c et 25 c « *tête de République* ». Il y est mentionné que ces clichés ont été rendus à la Commission des Monnaies et Médailles le 10 juin 1887.



Il est curieux de constater que seule la planche du 1 c « Empereur lauré » figure sur cette liste des planches transmises. La demande du 15 février mentionnait quatre valeurs. On ignore les raisons du prêt d'une seule planche alors que la Commission des Monnaies et Médailles en disposait d'autres, en particulier celle du 80 c Lauré, qui est toujours conservée au Musée de La Poste. Les autres planches n'étaient-elles plus disponibles ou hors d'état ? Rien ne nous le dit.

Par ailleurs, les timbres au type Cérès, soit ceux du Siège soit ceux de 1871 qui ont été émis non dentelés pour les Colonies après la chute de l'Empire, sont au nombre de treize sur la liste. Seuls trois planches sont livrées : 10 c 20c le 25 c.

Il est à noter qu'aucune « planche-cliché » au type Sage ne figure dans cette liste. En effet le type Sage est fabriqué et imprimé à l'Atelier de la rue d'Hauteville. Il suffit donc de demander l'impression des valeurs désirées.

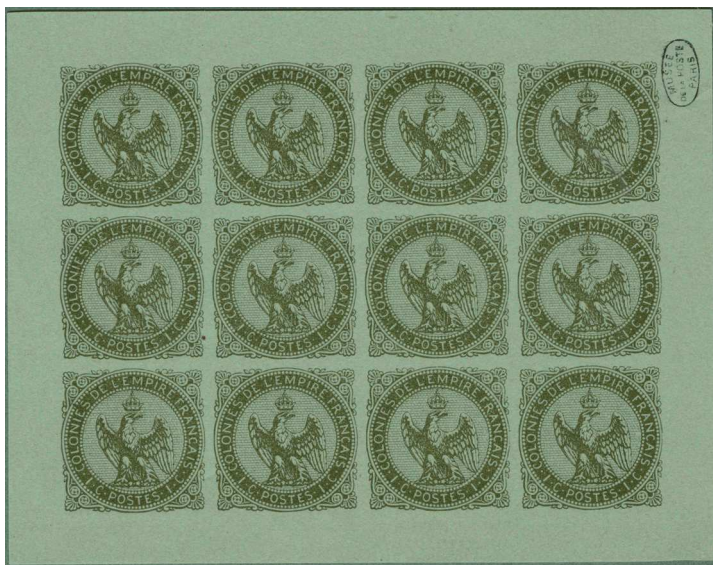
Nous traiterons des timbres au type Sage plus loin .

Arthur Maury poursuit :

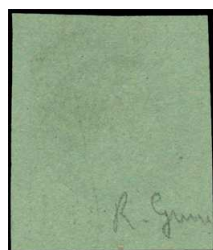
« Pour tirer tous ces timbres, on ne s'est pas servi des planches clichées qui existaient au musée de la Monnaie ; d'autres planches qui contenaient moins de timbres ont été faites spécialement, on ne s'explique pas pourquoi.

Celles au type aigle, effigie de la Liberté, effigie de l'empereur se composaient chacune de douze timbres disposés ainsi : 4 rangées horizontales sur 3 rangées verticales. ...

Ces petits feuillets sont conservés au Musée de la Poste et bien peu de philatélistes ont eu l'occasion de les voir. Il s'agit des timbres au type Aigle, Empire lauré et « République ». Ces feuillets comportent douze vignettes.



Seuls le 1 c Empire lauré et le 1 c au type Aigle sont imprimés sur papier teinté dans la pâte. Il ne s'agit pas d'une teinte de fond obtenue par un passage sous la presse, mais d'un papier spécifique. A noter que ces deux vignettes ont été imprimées dans la même teinte.



Toutes les autres ont été imprimées sur papier blanc ayant, pour certains, reçu une teinte de fond en première impression.



Granet



Colonies n° 23

On peut s'étonner du format des tirages en feuillets de douze, alors que les planches originales existent et ont été remises au Ministère de la Marine et des Colonies ; de cent quatre-vingts timbres pour les Aigles et de cent cinquante pour les quatre autres vignettes. Pour des raisons que l'on ignore faute de documents, l'Atelier des Timbre-Poste n'a pas pu ou n'a pas souhaité utiliser directement les planches qui lui ont été remises pour réaliser ce tirage spécial. Il en a effectué des copies partielles, très certainement par galvanoplastie.

Maury continue : « ...Les planches au type groupe allégorique sont composées de 25 timbres disposés ainsi : 5 rangées horizontales sur 5 rangées verticales, exactement comme les groupes des timbres actuels. »

Cela correspond à l'impression d'un galvano de cinquante, les feuilles coupées en deux pour obtenir ces feuillets de vingt-cinq, moyen facile et rapide pour effectuer ce tirage.

Il poursuit : « On considère à tort ces timbres comme des réimpressions de timbres des Colonies Françaises, car la série a compris tous les timbres français, même les 3 c jaune, 3 c gris, 15 c jaune, 20 c bleu, 25 c noir sur rose, et 5 francs lilas, qui ne font pas partie de la série correspondante des Colonies. »



Aucune de ces cinq valeurs n'a été utilisée aux Colonies Françaises.

Arthur Maury se trompe quant au 15 c bistre, cette vignette ne fait pas partie du tirage spécial « Granet », c'est un des essais de diverses couleurs, soit chiffrés à 1 c soit à 15 c réalisé spécialement pour des essais d'oblitération à Chatillon sous Bagneux datés du 29 septembre 1879.

Cette vignette a également servi pour un nuancier pour le choix des couleurs.



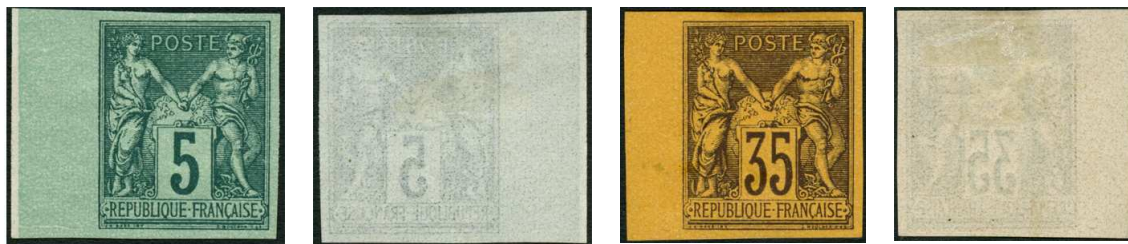
Extrait du nuancier constitué de bandes de cinq de 15c dans diverses couleurs pour le tarif postal avorté de 1877. il était prévu un 15 c bistre et un 20 c bleu, qui restèrent non émis.

Quoi qu'il en soit, ce tirage spécial pose un certain nombre de problèmes :

La demande du ministère des Colonies concerne quatre valeurs au type Empire lauré, seules trois 1c, 30c et 80c ont été émis. Peut-être le 5c Empire, non Lauré a-t-il été considéré comme faisant partie de la série Empire. Un seul lauré, le 1c, est imprimé (le 30 c et le 80 c laurés sont absents).

Pour le type Sage, la demande est de vingt quatre valeurs... ce qui est incohérent, les colonies n'ont employé que vingt et une valeurs et l'Atelier des Timbres-Poste livre vingt sept valeurs.

A l'exception des 1c Aigle et 1c Lauré, tous les timbres ont été imprimés sur du papier blanc, la teinte de fond étant apposée par un passage sous la presse.



La limite de la teinte de fond du 5 c est visible sur le bord de feuille

Certaines valeurs présentent des nuances, soit de la teinte de fond soit du dessin, ce qui est pour le moins curieux, le nombre de feuillets à imprimer ne devait pas être très élevé.

Quelques variations parmi les plus spectaculaires : chaque groupe d'images a été scanné en même temps.



Certaines vignettes sont gommées, d'autres pas, la même valeur peut donc se présenter sans gomme ou avec des gommages différents.



Deux gommages originaux différents pour la même valeur



20c Granet



20c Granet fausse dentelure



20c Sage, non émis n° 73

Un faux : Le 20c Granet a été faussement dentelé afin de le faire passer pour le très rare timbre de France non émis, n° 73. Ce dernier est au type I, N sous B, tous les Granet sont au type II, N sous U.

Les "Granet" ont une réaction particulière sous rayons Ultra Violet, que les images ci-dessous donnent un aperçu. En réalité ces vignettes ont une dominante jaunâtre difficile à mettre en évidence.



Réimpression

Tirage, effectué avec le matériel d'impression d'origine, de timbres dont la fabrication a été arrêtée et qui ne sont pas destinés à être vendus au public pour l'affranchissement des correspondances.

Tirage spécial :

Il s'agit de vignettes imprimées avec un matériel spécialement réalisé à cet effet, pour des raisons spécifiques, non destinées à l'affranchissement des correspondances

Les catalogues sont faux : il ne s'agit pas d'une réimpression mais d'un tirage spécial avec du matériel spécialement conçu pour ce tirage.

Ce tirage spécial a été exécuté pour constituer des collections de timbres des Colonies Françaises.